

LANNILIS

an 12

- chapel 1813

- état des Biens 1814

Lannilis

Brouenven

Réponse aux questions demandées par Messieurs
les Vicaires généraux de quinquies

paroisse de Lannilis

1^o

Le patron de l'église paroissiale c'est saint
messie apôtre.

2^o

il y a environ trois mille âmes et deux mille
deux cents communicants dans cette paroisse, qui a
deux lieus de long sur une de large.

3^o

pour le moins trois prêtres agissants sont abso-
lument nécessaires pour la desserte de cette commune.

4^o

Les desservants actuel sont Joseph le Duc ancien Recteur
yves bergot vicaire. René Joseph maraich prêtre secondaire
il y a un quatrieme nommé Jean toutes prêtre infirme
de corps et d'esprit qui depuis plus de douze ans ne remplit
aucune fonction de son ordre.

5^o

Si l'ancien titulaire avoit été conservé il auroit demandé
pour vicaire, et prêtre secondaire ceux qui se sont aujourd'hui

6^o

Joseph le Duc né a Sibiril dans ce diocèse le 23^e Xbre 1738
ordonné prêtre le 19^e mars 1763 recteur de la paroisse de
Lannilis en possession depuis le 8 janvier 1772.

yves bergot vicaire né a Lannilis le 3 janvier 1761
ordonné prêtre le 24 Xbre 1785.

René Joseph maraich prêtre secondaire né a Lannilis
le 25 juillet 1760 ordonné prêtre le 1^{er} avril 1786.

Jean toutes prêtre infirme né a Lannilis le 8 Xbre
1736 ordonné prêtre en 1765.

7^o

Tous les desservants des succursales de ce canton sont
actuellement a leurs postes excepté celui de St Pégan
qui s'est fait remplacer par permission par écrit
de M. l'évêque.

8^o

La seule chapelle disponible de cette paroisse et qui a
toujours appartenu a la fabrique est celle dite de saint
sebastien qu'on pourroit reparer a peu de frais. il y a bien
cinq autres chapelles particulières passablement en
état, mais que des propriétaires, pourvu qu'ils puissent
prétendre, l'on y disoit autrefois la messe pour
la commodité du public, mais cette ressource manque
aujourd'hui par la disette de prêtres ces chapelles ne
servent plus que pour plusieurs sorts de processions
des rogations.

90.

On ignore le parti que prendront les propriétaires
des chapelles domestiques de cette commune.

10

Les trois paroisses de Lannilis, Landéda, et Crozon
fournissent avant la révolution, la station pour
l'évent et le carême.

Je soussigné certifie le présent, conforme à la
connaissance que j'ai du local.

a Lannilis le 22 février 1806.

J. Le Duc ancien Recteur et
Desservant de Lannilis

Lannilis le 31 mars 1813

Montieur

La chapelle dille de St Sebastian est la
seule qui appartienne a la commune
de Lannilis, quey que petite, elle est
utile pour l'exercice du culte, et elle est
en bon état de réparations

il y a quatre autres chapelles dans la
paroisse qui appartiennent a différents
particuliers, qui ne detiennent pas
surtout exerce le culte. Deux d'elles
servent de station a la procession des
vexatores.

La commune de Plozevenum etant
supprimée, l'église et le presbytère ayant
été achetés au nom de différents
particuliers de Lannilis, je etais iuvé
d'un fait article

la commune de Lannilis paye trois
cents francs a chacun des curés
et en adaux, les fonds sont pris en
entier sur le revenu de la fabrique
je suis avec respect

Montieur

Votre tres humble serviteur
J. le Duc curé de Lannilis

Etat des Biens et Revenus des fabriques des paroisses

Noms des paroisses	Biens Curaux	Maisons	valeurs Capital	produit annuel	Rentes Rédémpt.	Rentes propre et donations	Rentes des fondations	Charges des débites des fondations et contributions	Revenu net	Observations
Sannillet Canton de Nem.	1626 ⁹⁰	72 ⁵⁰	33618 ⁰⁰	1698 ⁹⁰	Néant.	Néant.	1698 ⁹⁰	1227 ⁹²	1470 ⁹⁴	tous les biens appartenants à la fabrique de Sannillet sont biens curaux, consistant en cinquante et un arpent et compris trois maisonnettes ou Chaumières, le tout chargé de fondation, affermé à différents particuliers la somme de seize cent quatre vingt dix huit francs, quatre vingt dix centimes, l'acquit annuel des fondations monte à huit cent quatre vingt deux francs, et la contribution foncière pour 1814 à trois cent trente cinq francs quatre vingt deux centimes, le revenu net est de quatre cent soixant dix francs quatre vingt dix huit centimes. on a évalué les terres au denier vingt et les maisons au denier quinze. fait et arrêté le 24 juin 1814 J. le Duc curé de Sannillet
Barcelle de Brousson, vacante Canton de Sannillet	212 ⁷²	24 ⁰⁰	5272 ⁵⁰	270 ⁷²	Néant.	Néant.	270 ⁷²	" "	270 ⁷²	il paroît que tous les biens appartenants à cette fabrique étoient dans le principe chargés de fondation mais les titres ayant été perdus dans la Révolution et la paroisse étant sans pasteur depuis quelqu'années, le trésorier de Sannillet en touche le revenu fait et arrêté le 24 juin 1814 J. le Duc curé de Sannillet